



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercialExtrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2008 – 010 du 29 avril 2008

**Objet : augmentation du coefficient et du temps de travail d'Aïcha Aoua**

L'an deux mille huit, le 29 avril à 9 heures, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 14 avril 2008.

Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de votants : 15

Étaient présents :**Membres représentant les collectivités**

- Président de l'EPCC : M. Jean-Pierre Muller, vice-président du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général du canton de Magny-en-Vexin
- Représentant la Préfecture du Val-d'Oise : M. Patrice Pennel
- Représentant du Conseil général du Val d'Oise :
 - Mme Dominique Gillot, vice-présidente du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général de Cergy-Sud
 - M. Raymond Lavaud, conseiller général de Beauchamp
- Représentant de la commune de La Roche-Guyon : Mme Christine Forge, maire
- Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français : Mme Dominique Herpin-Poulenat, vice-présidente
- Représentant la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France : M. Jean-François de Canchy, Directeur

Personnalités qualifiées

- Propriétaire du Château : M. Guy-Antoine de La Rochefoucauld,
- Personnalité désignée par la commune de La Roche-Guyon : M. Daniel Lehleyder, conseiller municipal
- Personnalité désignée par le propriétaire : Mme Yolaine de La Rochefoucauld
- Personnalités désignées par le Conseil Général du Val d'Oise :
 - M. Dupille,
 - M. Toubanc

Représentants du personnel

- M. Olivier Lopes
- Mlle Emmanuelle Evrard

Absents-excuses ayant donné un pouvoir (nombre de pouvoir 1):

- M. Seimбилle, conseiller général du canton de Pontoise
- Le nombre de votants est donc de 14 présents + 1 pouvoir = 15 votants

Absents-excuses :

- M. Guy Paris, conseiller général du canton de Vigny
- M. Jean-Pierre Barentin, conseiller général du canton de Taverny
- M. Jean-Baptiste Bellon, personnalité qualifiée désignée par l'Etat

Étaient également présents

Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
 Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
 Marie-Laure Atger, Administratrice de l'E.P.P.C du Château de La Roche-Guyon

CONSIDERANT :

- La surface des espaces du château à entretenir
- L'augmentation du nombre de séjours de personnes
- Que la deuxième personne chargée de l'entretien prendra sa retraite à moyen terme
- La faible rémunération d'Aïcha Aoua

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

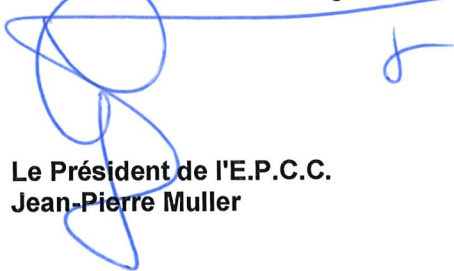
VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré :

- **Accepte que le coefficient d'Aïcha Aoua soit porté à 240.**
- **Que son temps de travail passe d'un mi-temps à un trois-quarts temps**

Pour extrait conforme au registre des délibérations



**Le Président de l'E.P.C.C.
Jean-Pierre Muller**